

MAIRIE DE



UVIGNAC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

X<sup>e</sup> CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 27  
Votants : 29  
Date de la convocation : 23 juin 2009



N° 48

L'an deux mille neuf et le vingt neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

**PRÉSENTS** : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mmes ALQADI NASSAR, RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, GREPINET, TALBOT, FEVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGE, MM PLANCHERON, SAVY.

**PROCURATIONS** : M. CAPRON en faveur de Mme ROMERO  
Mme CONFAIS en faveur de Mme GAUZY CHABLE

**SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.) DU BASSIN VERSANT LEZ-MOSSON-ETANGS PALAVASIENS**

**Constitution de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.)**

**Rapporteur : Madame GAUZY CHABLE**

Suite aux élections municipales et cantonales du printemps 2008, il est nécessaire de modifier la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E). La commune de Juvignac doit désigner un représentant afin de participer assidûment aux travaux de l'instance, à la construction et à la validation du projet du SAGE.

Aussi est-il proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection de son représentant Liste « Le Futur de Juvignac dans l'Harmonie Durable avec Danièle SANTONJA » : Mme Eliane GAUZY-CHABLE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame GAUZY CHABLE à l'unanimité des suffrages exprimés (six abstentions).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 01 JUIL 2009  
et publication  
le 01 JUIL 2009

